

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

Section de Genève

M. Pottu, président, ouvre la séance. Puis le secrétaire, M. Favre, lit le procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui est adopté. Le président donne connaissance de son rapport. Il rappelle le souvenir de M. Thévenoz, décédé accidentellement en cours d'exercice et prie l'assemblée de se lever pour honorer sa mémoire. Au 31 décembre, l'association comptait 568 membres avec 1100 tracteurs. Le cours donné par M. Martin a réuni 15 participants, d'autres ont suivi des cours de soudure. Nous avons visité l'exposition de Brougg au nombre de 26. Le nouveau cours de mécanique n'a pu être donné: il n'y a eu qu'une inscription. Nos relations avec l'association suisse sont restées excellentes. Il remercie les maisons de carburants qui continuent à nous verser une ristourne.

Les comptes sont ensuite adoptés. MM. Pottu et Dethurens sont en réélection. M. Dethurens se retire, et M. le président le remercie pour son activité et son dévouement à la cause de l'association. M. Dethurens refait l'historique de l'association et dit ce qu'elle doit aux pionniers de la première heure, MM. Revaclier père et F. Lambery.

Le président est alors réélu par acclamations, ainsi que le successeur de M. Dethurens, en la personne de M. H. Vidonne, qui représentera la région d'Arve et Rhône.

Parlant du programme d'activité, le président propose un cours d'entretien de machines. M. Chevalley propose d'attendre pour ce faire l'ouverture de la station que le Cercle va installer. Quant à l'organisation de journées de démonstration, il est décidé d'étudier l'organisation de démonstrations de matériel d'ensilage.

Puis le président donne la parole à M. Mermier, président de la Chambre genevoise d'agriculture:

M. Dethurens vient de faire revivre quelques épisodes de l'ère du tracteur. Parfois on discutait pendant des années avant de se décider à faire l'achat d'un tracteur et

c'était pour longtemps. Maintenant, il y a souvent deux tracteurs dans une exploitation un peu importante et on en change souvent, bien avant que la machine soit usée ou amortie, ce qui occasionne fréquemment des frais insupportables pour une exploitation moyenne.

Il faut de plus en plus travailler en collaboration. Les CETA sont une école de collaboration et de travail en commun indispensable aujourd'hui, et je félicite votre association de l'avoir compris en subventionnant cette activité nouvelle qui intéresse surtout les jeunes. Le conseiller technique qui vient d'être engagé devra faciliter cette collaboration ainsi que celle des CETA avec les autres associations. Ces organisations ont à leur actif de belles réalisations en France et chez nous aussi et, dans le domaine de l'usage des machines en commun, je vous signale l'essai d'Apples.

La Chambre d'agriculture qui a facilité les débuts de l'AGCETA reste à sa disposition. Les temps que nous vivons postulent une adaptation de l'agriculture aux problèmes de l'intégration. Il y a quelques années, l'intégration paraissait un but lointain, aujourd'hui elle se réalise à un rythme plus rapide que prévu. Nous avions demandé à M. le Ministre Olivier Long, spécialiste de ces questions, de venir nous en parler à notre assemblée générale du 18 février, malheureusement il sera absent à l'étranger à cette date et M. Lenz, directeur des douanes, que nous avions consulté, traitera cette question à la Classe d'agriculture le 15 courant. Nous devons donc abandonner notre projet.

Notre pays ne peut obvier à une adaptation de son économie qui entraînera certaines baisses de prix, pour le début tout au moins, inévitables. Mais il faut veiller à ce que notre agriculture bénéficie à son tour intégralement de la baisse des moyens de production et puisse faire appel aux techniques les plus éprouvées dans une exploitation rationalisée grâce à une certaine concentration et au travail en commun.

Dans ces conditions, notre agriculture

est certainement viable et il n'y aura jamais un gouvernement assez insensé pour la sacrifier délibérément. Il faut dire ces choses, car, encore une fois, nous n'avons pas le choix. Du reste, il n'y a pas que des inconvénients. Nos exportations de produits agricoles ont fortement augmenté, M. Maire me le confirmait encore dernièrement. Sans doute, ces exportations ont eu lieu à des prix très bas, mais il n'y a pas eu d'encombrement et, par conséquent, d'effondrement du marché, ce qui est bien quelque chose.

M. Berlie déclare qu'il n'y a plus de contingents, pour l'importation des tracteurs, mais les droits plus élevés ont produit une hausse de 500 à 1500 fr. par machine.

Etant donné que les tracteurs agricoles utilisent peu les grandes routes, ont une vitesse réduite à 20 kil.-heure, il semble que les droits sur les carburants, qui représentent de 28 à 150 fr. par tracteur, devraient conduire à des tarifs cantonaux plus bas pour les impôts. Vaud et Genève, avec fr. 60.—, sont parmi les plus élevés.

Le président remercie M. Berlie et remarque que, chez nous, une telle mesure n'est pas nécessaire, les distances étant trop faibles.

C.-H. Oederlin

Section jurassienne

En date du 14 février 1960 a eu lieu à l'hôtel de la gare à Porrentruy l'assemblée générale de notre section. Une cinquantaine de membres y ont participé avec intérêt. Après avoir traité des sujets très intéressants tels que la répartition de la ficelle et le prix des carburants, les membres présents désignèrent leurs représentants à la prochaine assemblée des délégués.

Monsieur Cattin Norbert, gérant, ayant donné sa démission une nouvelle nomination était prévue aux tractanda. Monsieur Joseph Roy, Porrentruy, a été appelé à lui succéder. L'ancien gérant fut vivement remercié pour tout le dévouement mis dans l'exercice de ses fonctions pendant 10 ans de service à notre association. Il fut décidé de lui remettre à titre de souvenir une montre dédicacée. L'adresse de la nouvelle gérance est la suivante: Mr. Joseph Roy, La Vauche, Porrentruy. Tél. (066) 6 26 10.

La Section de Vaud

Cette importante association qui — sur le plan suisse des propriétaires de tracteurs — occupe le troisième rang, a tenu son assemblée à Lausanne, sous la présidence de M. James Berlie, député, en présence de nombreux membres et invités.

Il ressort du rapport d'activité que de nombreux problèmes ont été étudiés au cours de l'année 1959. Entre autres, la résolution, votée à l'unanimité au cours de l'assemblée générale de 1959, d'intervenir auprès de la Télévision romande pour modifier l'heure et la durée des émissions agricoles.

La nouvelle loi sur la circulation routière aura quelques répercussions financières pour les propriétaires de tracteurs. La responsabilité civile devient causale — donc tient compte de la faute — ce qui augmente sensiblement la prime d'assurance. L'octroi des permis de conduire ne posera pas de difficultés; grâce à une intervention du comité de l'association auprès de l'autorité cantonale, il n'y aura pas de majoration de taxes sur les tracteurs.

Les cours pour conducteurs organisés en diverses régions du canton ont été suivis avec succès par 157 jeunes gens. Cette activité fort utile sera poursuivie. 3079 francs ont été consacrés à la propagande et le périodique «Le Tracteur» continue à être lu avec beaucoup d'intérêt par les milieux intéressés.

Les comptes de l'exercice 1959 bouclent par un bénéfice de 4394 fr. 40, ce qui porte le capital social à 47 622 fr. 96 au 31 décembre. La cotisation est fixée à 10 francs.

En terminant, M. Berlie tient à remercier tous ceux qui le secondent dans sa tâche, notamment MM. Delarageaz, vice-président, et Ernest Barraud, secrétaire. Un merci tout spécial va à M. Emery, notaire à Morges, qui, avec la collaboration de M. Martin, assume la gérance de l'association. La comptabilité est admise, sur préavis de M. Pélichet, rapporteur de la commission de vérification.

CRÉATION DE LA «COVACA»

Etant donné l'importance des quantités de carburants utilisées dans l'agriculture,

le comité a pris la décision de constituer une nouvelle association portant le nom de «Coopérative vaudoise pour les carburants agricoles» (COVACA). Les guerres, les crises politiques et économiques ont une influence néfaste sur la bonne marche d'une agriculture motorisée en restreignant ou supprimant les sources de carburants importés. Le but de cette nouvelle société sera non seulement de stocker d'importantes quantités de carburants et de lubrifiants, mais aussi d'en diminuer les prix. Les ristournes prévues, d'après les premiers contacts pris avec les grands trusts (Esso, BP, Shell), seraient de 50 centimes par 100 kilos de carburants et de 5 francs par 100 kilos de lubrifiants. Les ristournes seront versées par l'entremise de l'association, à condition évidemment que les factures soient réglées! Pas d'argent, pas de ristournes ... et pas de Suisses!

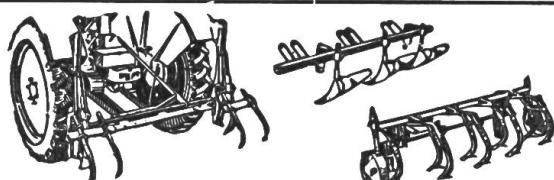
Pour réduire encore les frais, le comité pense grouper les envois de carburants par région. Le siège de cette coopérative sera fixé à Morges. Seuls les membres de l'AVPT pourront en faire partie et seront tenus de s'approvisionner exclusivement à la COVACA. La raison sociale a été inscrite au Registre du commerce. Chaque propriétaire de tracteur désirant devenir membre de la COVACA devra souscrire

une part sociale nominative de 100 francs au minimum et dix au maximum.

Après lecture des statuts par M. Emery, le président proposa à chacun d'émettre son opinion. Les orateurs ne manquèrent pas et soulevèrent maints problèmes d'importance. Qu'en sera-t-il des contrats liant les membres avec d'autres organisations? De la reprise des citerne? Quelle sera la réaction des grands trusts lorsque — en 1964 — la Coopérative entrera en fonction? Ne risquent-ils pas de réajuster leurs prix en bloc, par esprit de solidarité? N'existe-t-il pas un danger de frottement avec la SAV, qui se livre déjà au commerce des carburants dans les régions ne disposant pas de fournisseurs locaux?

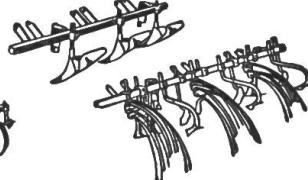
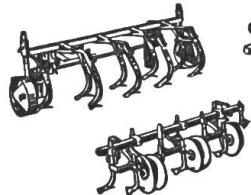
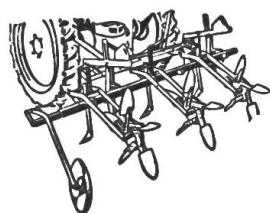
M. Berlie répondit à ce flot de questions d'une façon satisfaisante puisque, après un vote, l'assemblée générale ratifia le principe de la création de la COVACA.

A l'issue de la partie administrative, l'assistance eut le plaisir d'entendre M. Jacques Laedermann, rédacteur en chef de «La Terre Vaudoise», qui démontra l'urgente nécessité de créer des «relations publiques» en agriculture pour influencer favorablement les consommateurs, capter leur sympathie et créer un climat aussi favorable que possible entre la campagne et le reste de la population. J.-H. P.



DEGENHART Instrument universel porté + Brevet suisse

Pour tracteurs avec ou sans relevage hydraulique. Toutes les pièces peuvent être obtenues séparément, de même que d'autres instruments portés de prix avantageux. C'est l'instrument universel le meilleur marché et à portée de toutes les bourses! De plus, l'effaceur de traces Degenhart, accessoire éprouvé à utiliser lors des hersages, des emballages, etc., est inclus dans le prix. Gamme complète d'équipements pour la culture des pommes de terre et des betteraves (surface travaillée par heure: 1 pose) à partir de 813 fr. Éléments bineurs-désherbeurs (contre léger supplément) permettant de sarcler simultanément et à fond les buttes, avec le même rendement (s'emploient aussi dans les cultures de pois à battre et de colza). Champs propres sans aucun travail manuel. Envoi à l'essai. Afin d'activer la diffusion de notre instrument universel, reprise d'une certaine quantité de griffes fourrees ordinaires. Immédiatement livrable du stock. Indiquer marque et modèle du tracteur, largeur de la voie, si avec ou sans relevage hydraulique et distance entre les milieux des pneus. — Prospectus, prix courant (livraisons franco de port) et liste de références adressés gratuitement.



10 jours 3%, 30 jours 2%,
60 jours net
(évent. net fin 1960)

E. Griesser, Tracteurs, Andelfingen 2/ZH, Tél. 052/411 22

En outre: herses à 2 ou 3 compartiments et cultivateurs pour attelage 3-points, très avantageux!